



No de résolution
ou annotation

6^e séance
23 février 2021
19 h

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES APPALACHES RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

Réunion régulière tenue le 23 février 2021 en visioconférence sur la plateforme vidéo Zoom, sous la présidence de M^{me} Kim Côté.

Membres présents : M. Daniel Bertrand, M. Stéphane Bolduc, M^{me} Pascale Chamberland, M. François Décary, M^{me} Carolane Dubuc, M^{me} Johanne Gouin, M^{me} Emmanuelle Nadeau, M. Sébastien Noël, M^{me} Julie Paré, M. Cédric Pinard, M. Sébastien Plante, M^{me} Sonia Roberge, M. Sébastien Rouleau et M. Gilles Rousseau.

Membre absent : Aucun.

Participant également : M. Jean Roberge, à titre de directeur général, M. Martin Vallée à titre de membre non votant et M. Marc Soucie à titre de secrétaire général.

Membres invités : M. André Dallaire, directeur du Service des ressources matérielles et informatiques et M^{me} Karine Guay, directrice du Service des ressources financières.

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum

Il est 19 h. La présidente M^{me} Kim Côté ouvre la séance. Monsieur Marc Soucie agit à titre de secrétaire du conseil. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement ouverte.

2. Ordre du jour

Madame Kim Côté demande aux membres s'ils ont des points à ajouter ou à retirer à l'ordre du jour.

Le point Règlement hors cour est ajouté et les deux points suivants sont retirés:
18. Réfection du plancher des gymnases – Polyvalente de Disraeli
19. Réfection des murs extérieurs – phase 3 – école Notre-Dame et fenestration partielle – Centre Marius-Ouellet

Il est proposé par Monsieur Daniel Bertrand :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous.

Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum
2. Ordre du jour
3. Déclaration des conflits d'intérêts pour la rencontre
4. Procès-verbal et suivi
5. Période de questions
6. Démission d'un membre du CA
7. Reddition de comptes
8. Prestation du serment
9. Rapport annuel 2019-2020
10. Mot du directeur général
11. Reddition de comptes
12. Suivis budgétaires 2020-2021

CA-2021-035



No de résolution
ou annotation

CA-2021-036

13. Mandat du vérificateur externe
14. Objectifs, principes et critères de répartition des ressources
15. Processus budgétaire pour la confection du budget d'investissement 2021-2022
16. Budget d'investissement A.M.T. – P.C.P. 2021-2022 (préliminaire)
17. Réfection des vestiaires des garçons aux gymnases – Polyvalente de Disraeli
18. Réfection du stationnement pour autobus – Polyvalente de Black Lake
19. Réfection des cours – écoles du Plein-Soleil et St-Noël et de l'entrée – CFP Le Tremplin
20. Nomination membre - Comité d'investissement
21. Réussite des élèves
22. Reddition de comptes
23. Nomination membre – Comité des ressources humaines
24. Reddition de comptes
25. Autres sujets
 - 25.1 Règlement hors cour
26. Correspondance générale
27. Prochaine rencontre : 30 mars 2021
28. Levée de la rencontre

3. Déclaration des conflits d'intérêts pour la rencontre

Le secrétaire général invite les membres à déclarer leurs intérêts qui sont susceptibles d'entrer en conflit avec un des points à traiter lors de la rencontre, et ce, afin d'en discuter avec diligence.

4. Procès-verbal et suivi

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu au moins 6 heures à l'avance une copie du procès-verbal;

Il est proposé par Madame Emmanuelle Nadeau :

De dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal.

D'approuver le procès-verbal tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité

Suivi au procès-verbal du 26 janvier 2021

Aucun suivi.

5. Période de questions

Aucune question.

6. Démission d'un membre du CA

Monsieur Marc Soucie avise les membres que madame Isabelle Côté, membre parent, représentante du district numéro 4 du centre de services scolaire, a informé par écrit le secrétaire général que son mandat prend fin à la date de la transmission de l'avis déposé aux présentes, soit à compter du 1^{er} février 2021.

7. Reddition de comptes

Le conseil d'administration, en vertu du Règlement délégué de pouvoirs, a délégué certains de ses pouvoirs de décision à différents services ou autres.

La direction du Service du transport, de l'organisation scolaire et du secrétaire général dépose une reddition de comptes pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 janvier 2021.



No de résolution
ou annotation

8. Prestation du serment

Monsieur Sébastien Noël, nouveau représentant du district numéro 4 nommé par le comité de parents, prête serment devant le directeur général, monsieur Jean Roberge.

9. Rapport annuel 2019-2020

Monsieur Jean Roberge, porte-parole du Centre de services scolaire des Appalaches, informe la population de son territoire des services éducatifs et culturels qu'il offre et lui rend compte de leur qualité. Il rend publique une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à la qualité de ses services en déposant le rapport annuel du Centre de services scolaire pour l'année scolaire 2019-2020.

10. Mot du directeur général

Monsieur Jean Roberge dépose le document « Mot de la direction générale » qui a pour objectif de présenter différents dossiers d'actualité, tels que les annonces ministérielles, le taux de réussite des élèves, les activités scolaires, etc. concernant le Centre de services scolaire des Appalaches.

11. Reddition de comptes

Le conseil d'administration, en vertu du Règlement délégué de pouvoirs, a délégué certains de ses pouvoirs de décision à différents services ou autres.

Le directeur général dépose une reddition de comptes pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 janvier 2021.

12. Suivis budgétaires 2020-2021

À la mi-année, une présentation des principaux écarts budgétaires est faite au comité de répartition des ressources, au comité de vérification ainsi qu'au conseil d'administration. Cette présentation a pour but de faire état des principaux surplus ou déficits attendus par rapport au budget initial. Si des surplus sont attendus, une répartition de ces surplus peut être envisagée. Par contre, si des déficits sont attendus, des décisions de coupures budgétaires pourraient être prises. Le centre de services scolaire vise l'équilibre budgétaire en fin d'année.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE l'analyse budgétaire de mi-année déposée par la directrice du Service des ressources financières démontre des marges budgétaires positives estimées à 472 000 \$, excluant les dépenses liées à la gestion de la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de la pandémie entraîne des dépenses extraordinaires pour l'année 2020-2021 estimées à plus de 2 000 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les allocations actuellement confirmées pour le financement des dépenses de gestion de la pandémie s'élèvent à 461 000 \$;

CONSIDÉRANT un déficit total pour l'année scolaire 2020-2021 anticipé à 1 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'en date des présentes, le MEQ n'a pas signifié son intention d'assumer en tout ou en partie les dépenses extraordinaires engendrées par la pandémie;

CONSIDÉRANT QU'une révision budgétaire ayant pour but l'équilibre budgétaire en 2020-2021 ferait en sorte que des coupures devraient être effectuées afin de pallier aux dépenses de gestion de la pandémie non financées, et ce, notamment dans les services aux élèves pour l'année scolaire 2020-2021;



No de résolution
ou annotation

CA-2021-037

CONSIDÉRANT la responsabilité d'assurer une saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT la présentation au comité de répartition des ressources lors de la réunion tenue le 3 février 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification lors de la réunion tenue le 16 février 2021, à l'effet de ne pas effectuer de révision budgétaire actuellement, mais de revoir la situation en avril;

Il est proposé par Madame Carolane Dubuc :

DE NE PAS EFFECTUER, en date des présentes, de révision budgétaire.

Adopté à l'unanimité

13. Mandat du vérificateur externe

Pour chaque année financière, le centre de services scolaire nomme parmi les membres de l'ordre professionnel de comptables mentionné au Code des professions (chapitre C-26) un vérificateur externe qui produit un rapport de vérification sur les opérations financières du centre de services scolaire.

Le mandat est déterminé par le ministre et porte sur trois missions, soit un audit d'informations financières spécifiques incluses au rapport financier de 9 mois se terminant le 31 mars, un audit des états financiers pour l'exercice se terminant le 30 juin et un audit portant sur la déclaration de l'effectif scolaire.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le contrat de vérification externe couvrait les années 2016-2017 à 2018-2019;

CONSIDÉRANT la possibilité d'option de renouvellement pour deux années supplémentaires, soit une à la fois;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis par Raymond Chabot Grant Thornton pour l'exercice 2020-2021, soit 24 500 \$, est inférieur au prix du deuxième soumissionnaire lors de l'appel d'offres sur invitations en 2017;

CONSIDÉRANT la satisfaction du centre de services scolaire pour les services reçus dans le passé par Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT le fait que changer de firme de vérificateur externe entraîne une charge administrative considérable, particulièrement en contexte de pandémie;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification de poursuivre avec Raymond Chabot Grant Thornton pour l'année 2020-2021;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Noël :

D'OCTROYER le mandat de vérification externe pour l'année 2020-2021 à Raymond Chabot Grant Thornton au prix de 24 500 \$.

Adopté à l'unanimité

14. Objectifs, principes et critères de répartition des ressources

Le centre de services scolaire établit en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources, les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus.

CA-2021-038



No de résolution
ou annotation

CA-2021-039

Ces objectifs et principes sont établis avec la préoccupation que le centre de services scolaire puisse offrir un service de qualité à tous ses élèves de tous les ordres d'enseignement, et ce, dans un contexte de ressources limitées en toute équité, transparence et cohérence. De plus, des critères de répartition des ressources y sont rattachés. Ce document est à la base de toute décision de répartition des ressources dans l'organisation.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de répartition des ressources faite lors de la réunion du 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification faite lors de la réunion du 16 février 2021;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Rouleau :

D'ADOPTER le document « Objectifs, principes et critères de répartition des ressources » tel que déposé par la directrice du Service des ressources financières, madame Karine Guay.

Adopté à l'unanimité

15. Processus budgétaire pour la confection du budget d'investissement 2021-2022

Monsieur André Dallaire présente le Processus budgétaire pour la confection du budget d'investissement 2021-2022 du Centre de services scolaire qui a entre autres pour fonction de construire, améliorer, transformer ou entretenir ses biens.

Le processus budgétaire pour la confection du budget d'investissement en ressources matérielles (P.C.P., M.B. et R.D.E.) a pour objectif d'informer le comité consultatif de gestion et le conseil d'administration des étapes menant à l'approbation des budgets.

L'échéancier administratif du processus traite des tâches effectuées par le Service des ressources matérielles pour l'élaboration du budget et l'échéancier opérationnel traite des tâches visant à identifier les projets et leurs réalisations.

Les critères de sélection des projets visent à aider le comité d'investissement à sélectionner, à la suite de la consultation des établissements, les projets à réaliser afin d'assumer notre responsabilité de fournir aux établissements des bâtiments adéquats qui répondent à leurs besoins. Le comité, par la suite, soumettra la liste de projets retenus au CA pour adoption.

16. Budget d'investissement A.M.T. - P.C.P. 2021-2022 (préliminaire)

Monsieur André Dallaire fait la présentation de la liste des projets préliminaires d'A.M.T. et P.C.P. pour l'année scolaire 2021-2022 qui sera complétée après consultation auprès des directions des établissements et qui sera soumise au comité d'investissement pour recommandation au conseil d'administration.

17. Réfection des vestiaires des garçons aux gymnases – Polyvalente de Disraeli

Le projet consiste à rénover le vestiaire des garçons des gymnases de la Polyvalente de Disraeli au complet. De plus, une salle de bains pour les filles sera ajoutée afin de combler les besoins pour les activités de cirque.



No de résolution
ou annotation

CA-2021-040

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection des vestiaires des garçons des gymnases de la Polyvalente de Disraeli a été présenté au comité d'investissement lors de la réunion du 22 février 2021 et que ce dernier en recommande l'octroi à 2754-2778 Qc Inc. (Gesconov), soit le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par Monsieur François Décary :

D'OCTROYER le contrat de réfection des vestiaires des garçons des gymnases de la Polyvalente de Disraeli à 2754-2778 Qc Inc. (Gesconov) au montant de 276 514,00 \$ avant taxes et d'autoriser le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles, à signer tout document à cet effet.

Adopté à l'unanimité

18. Réfection du stationnement pour autobus – Polyvalente de Black Lake

Le projet consiste à refaire complètement le stationnement pour les autobus de la Polyvalente de Black Lake.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection du stationnement pour les autobus de la Polyvalente de Black Lake a été présenté au comité d'investissement lors de la réunion du 22 février 2021 et que ce dernier en recommande l'octroi à Construction de l'Amiante, soit le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par Madame Julie Paré :

D'OCTROYER le contrat de réfection du stationnement pour les autobus de la Polyvalente de Black Lake à Construction de l'Amiante au montant de 324 421,00 \$ avant taxes et d'autoriser le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles à signer tout document à cet effet.

Adopté à l'unanimité

19. Réfection des cours – écoles du Plein-Soleil et St-Noël et de l'entrée – CFP Le Tremplin

Le projet consiste à refaire partiellement les cours des écoles du Plein-Soleil et St-Noël ainsi que l'entrée du CFP Le Tremplin. Ces projets ont pour but, principalement, d'améliorer l'égouttement de l'eau de surface.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection des cours des écoles du Plein-Soleil et St-Noël et de l'entrée du CFP Le Tremplin a été présenté au comité d'investissement lors de la réunion du 22 février 2021 et que ce dernier en recommande l'octroi à Cité Construction TM Inc.;

Il est proposé par Monsieur Daniel Bertrand :

D'OCTROYER le contrat de réfection des cours des écoles du Plein-Soleil et St-Noël et de l'entrée du CFP Le Tremplin à Cité Construction TM Inc. au montant de 771 460,26 \$ avant taxes et d'autoriser le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles à signer tout document à cet effet.

Adopté à l'unanimité

CA-2021-042



No de résolution
ou annotation

CA-2021-043

20. Nomination membre – Comité d'investissement

Afin d'assurer la bonne marche du comité d'investissement, il est recommandé de nommer entre trois et cinq membres.

D'un point de vue plus pratique, un comité permet de traiter les dossiers plus efficacement, et ce, pour deux motifs principaux.

Dans un premier temps, parce que le travail s'effectue en plus petits groupes, les membres d'un comité ont tout le loisir d'analyser plus en profondeur, de questionner, de mettre en doute et de commenter les dossiers présentés.

Ensuite, parce qu'il est souhaitable de retrouver au sein du comité les membres ayant la meilleure des expertises disponibles eu égard aux sujets qui y sont à traiter, les membres d'un comité sont en mesure, tout en pouvant accélérer le rythme de travail, d'apprécier pleinement le dossier qui lui est présenté en plus de donner au gestionnaire responsable l'assurance raisonnable que son dossier est bien ficelé, et ce, dans le meilleur intérêt des élèves.

À l'issue des travaux en comité, ce dernier dispose d'un pouvoir de recommandation au conseil d'administration d'adopter ou non la résolution proposée. Pour ce faire et s'il y a lieu, un sommaire des travaux est présenté au conseil par le président du comité concerné (à être nommé lors de la première rencontre du comité). Ce sommaire permet au conseil de se concentrer sur les enjeux stratégiques uniquement, le tout conformément à son rôle.

Au départ, il y avait 4 membres et un membre s'est retiré. Il reste donc 3 membres.

RÉSOLUTION

Il est proposé par Monsieur Cédric Pinard :

DE NOMMER Monsieur Stéphane Bolduc à titre de représentant du conseil d'administration au sein du comité d'investissement.

Adopté à l'unanimité

21. Réussite des élèves

Madame Sonia Roberge informe le conseil d'administration sur l'état de la situation concernant la réussite des élèves du primaire et du secondaire à la suite du dépôt du premier bulletin.

22. Reddition de comptes

Le conseil d'administration, en vertu du Règlement délégation de pouvoirs, a délégué certains de ses pouvoirs de décision à différents services ou autres.

La direction du Service éducatif jeune, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et aux entreprises dépose la reddition de comptes pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 janvier 2021.

23. Nomination membre – Comité des ressources humaines

Conformément à la loi, le conseil d'administration doit instituer trois comités, dont le comité des ressources humaines.

Afin d'assurer la bonne marche du comité, nous vous recommandons de nommer entre trois et cinq membres.

À la suite du départ d'un membre, un poste est vacant.



No de résolution
ou annotation

CA-2021-044

RÉSOLUTION

Il est proposé par Monsieur Sébastien Plante :

DE NOMMER Monsieur Sébastien Noël à titre de représentant du conseil d'administration au sein du comité des ressources humaines.

Adopté à l'unanimité

24. Reddition de comptes

Le conseil d'administration, en vertu du Règlement délégué de pouvoirs, a délégué certains de ses pouvoirs de décision à différents services ou autres.

Le directeur du Service des ressources humaines dépose la reddition de comptes pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 janvier 2021.

25. Autres sujets

25.1 Règlement hors cour

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE deux (2) plaintes ont été déposées au Comité d'appel par un (e) cadre portant le numéro de matricule 822003969 contestant sa réaffectation dans un poste d'enseignant et la décision de ne pas maintenir son traitement, conformément aux articles 58 à 60 du règlement sur les conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (RLRQ, c.I-13.3, a.451);

CONSIDÉRANT l'exposé du dossier présenté par la Direction générale;

CONSIDÉRANT l'entente proposée (déposée sous pli confidentiel en annexe à la présente résolution);

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines recommande au conseil d'administration de conclure l'entente proposée afin de régler définitivement les litiges entrepris;

Il est proposé par Monsieur Cédric Pinard :

DE CONCLURE l'entente proposée afin de régler définitivement les litiges entrepris, telle que déposée par le directeur général sous pli confidentiel en annexe à la présente résolution.

D'AUTORISER le directeur général à signer tout document à cet effet.

Adopté à l'unanimité

26. Correspondance générale

Aucune correspondance générale.

27. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le mardi 30 mars 2021 à 19 h.

CA-2021-045



No de résolution
ou annotation

CA-2021-046

28. Levée de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Madame Johanne Gouin :

DE LEVER la séance. Il est 21 h 30.

Adopté à l'unanimité



La présidente



Le secrétaire